



AVIS DE CONCERTATION RELATIF A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE PORTETS

La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique dite ASAP soumet à la concertation obligatoire, prévue par l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, les procédures d'évolution des documents d'urbanisme soumises à évaluation environnementale.

Garants

La concertation obligatoire du public n'est pas organisée sous l'égide d'un garant.

Durée de la concertation

La concertation préalable sera ouverte pour une durée de 33 jours du mercredi 15 avril au dimanche 17 mai 2026 à la Communauté de Communes Convergence Garonne, 12 Rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, 33720 Podensac et à la mairie de Portets, 11 Grand'Rue, 33640 Portets.

Modalités de la concertation

Le dossier de présentation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public seront mis à disposition du public à la Communauté de Communes Convergence Garonne, 12 Rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, 33720 Podensac et à la mairie de Portets, 11 Grand'Rue, 33640 Portets. Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de la Communauté de Communes Convergence Garonne à l'adresse suivante: <https://www.convergence-garonne.fr/les-services/urbanisme/documents-durbanisme-des-communes/>, ainsi que sur le site internet de la mairie de Portets à l'adresse suivante : <https://www.mairie-portets.com/>

Chacun pourra également adresser ses observations :

- Par voie postale à l'attention du Président de la Communauté de Commune Convergence Garonne, 12 Rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque 33720 Podensac
- ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante: concertation-dp-portets@convergence-garonne.fr

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté au Conseil communautaire et qui sera joint au dossier d'enquête publique.